

Le 8 octobre 2024

Mise en place de nouveaux espaces-tri dans les quartiers de la Grangette, la Versoie et Collonges, à Thonon-les-Bains

Dans le cadre de son engagement en faveur d'une gestion plus durable des déchets, Thonon Agglomération a le plaisir d'annoncer la mise en place de nouveaux espaces-tri dans les quartiers de La Grangette, la Versoie et Collonges. Cet événement marque une étape importante dans l'évolution des pratiques de tri des déchets à Thonon-les-Bains.

Le dispositif mis en place

Après Sciez en 2017, Douvaine en 2020, Ballaison, Loisin et Veigy-Foncenex en 2021, Chens-sur-Léman, Nernier et Yvoire en 2023, c'est au tour de Thonon-les-Bains de bénéficier de nouveaux points d'apport volontaire pour les ordures ménagères.

Avec l'installation de huit nouveaux espaces-tri dans les quartiers de Collonges, La Versoie et La Grangette, les habitants sont invités à déposer leurs ordures ménagères aux espaces-tri, là où ils ont déjà pris l'habitude depuis quelques mois de déposer les déchets recyclables.

Ces infrastructures ont pour vocation d'encourager les habitants à adopter des comportements responsables en matière de tri.

En plus des conteneurs de tri classiques, des bornes dédiées aux biodéchets dans le quartier de Collonges ont également mises en place, facilitant ainsi la collecte et le recyclage de ces matières.

Des objectifs concrets pour un tri et une gestion de tri plus efficace

1. Faciliter et encourager le tri des déchets

Ces espaces sont conçus pour simplifier le geste de tri, en centralisant les points de collecte et en facilitant l'accès aux conteneurs. Ils visent à responsabiliser davantage les usagers et à promouvoir une gestion collective des déchets plus efficace.

2. Accompagner les habitants dans cette transition

Thonon Agglomération joue un rôle clé dans l'accompagnement des résidents, les incitant à adopter des gestes écoresponsables en matière de gestion des déchets.

3. Réduction des dépôts sauvages

En centralisant les collectes, ces espaces contribueront à prévenir les dépôts sauvages de déchets, source de désagréments et de risques potentiels.

4. **Diminution des erreurs de tri**

Avec une gestion plus encadrée, les erreurs de tri devraient significativement diminuer, améliorant ainsi l'efficacité des collectes et la qualité du recyclage.

5. **Amélioration des conditions de travail des agents de collecte**

Ces nouveaux espaces participent à la modernisation des pratiques professionnelles, notamment en réduisant la pénibilité du métier pour les agents de collecte.

6. **Maîtrise des coûts de gestion des déchets**

Un tri plus efficace permet de réduire les volumes d'ordures ménagères et donc les coûts de traitement. Les économies réalisées grâce à l'augmentation des déchets recyclés compenseront rapidement les investissements liés à l'installation de ces nouveaux équipements.

Chiffres clés

En 2023, la performance de tri des déchets à Thonon-les-Bains était de 44 kg/hab/an en collecte en porte-à-porte et de 43 kg/hab/an pour la collecte en apport volontaire. Cependant, le taux de refus de tri (indésirables dans les déchets recyclés) était de 27,36 % pour la collecte en porte-à-porte, contre seulement 11,66 % en apport volontaire.

Après cette première phase d'installation, un second déploiement est prévu pour décembre 2024 dans cinq autres quartiers de la ville, afin d'élargir encore le dispositif.

Les modalités d'information des habitants

Une campagne d'information en porte-à-porte entre le 9 septembre et le 4 octobre

Afin de sensibiliser les résidents aux nouvelles modalités de tri, une campagne d'information a débuté le 9 septembre et s'est étendu jusqu'au 4 octobre. La société spécialisée L&M est intervenue en porte-à-porte pour diffuser des supports de communication (affiches, flyers) et expliquer les avantages et les nouvelles règles liées à ces espaces-tri.

CONTACT PRESSE : Caroline BLONDET

Service communication

+33 (0)4 50 31 25 00 | c-blondet@thononagglo.fr